

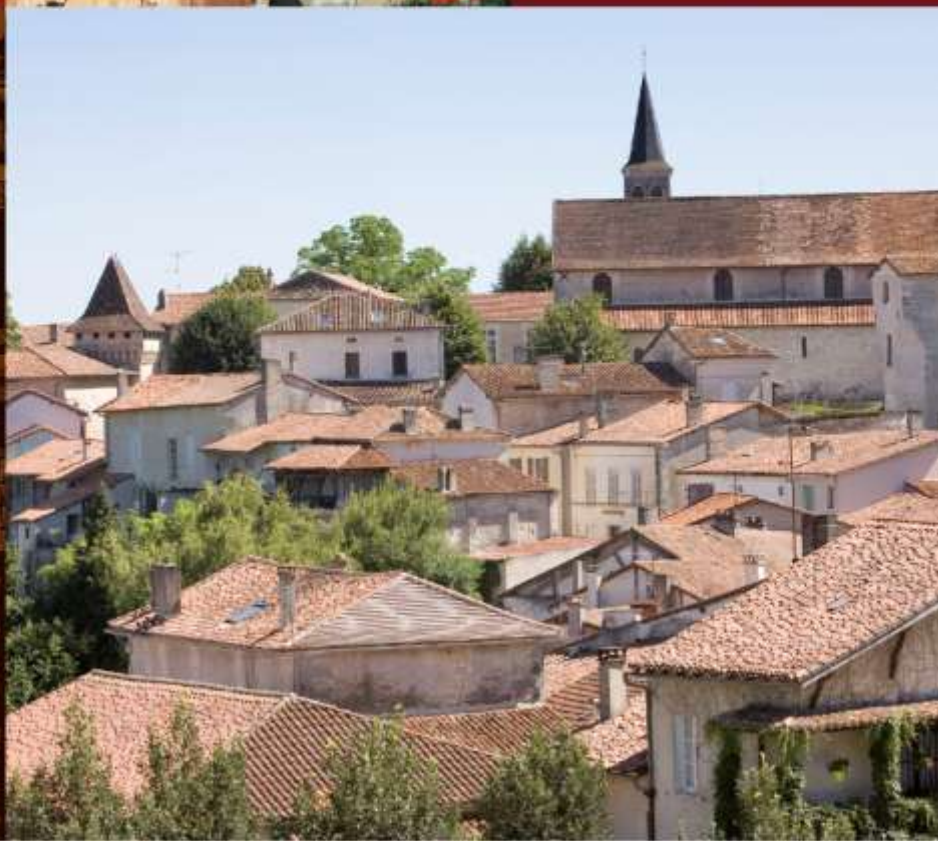


Dossier de présentation

---

# PETITES CITES DE CARACTERE® DE FRANCE

[petitescitesdecaracterefrance@gmail.com](mailto:petitescitesdecaracterefrance@gmail.com)





## Préambule

Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine. Ces villes, autrefois centres administratifs, politiques, religieux, commerciaux, militaires, ... ont souvent vu leurs fonctions urbaines se réduire après les révolutions administratives et industrielles de la France. Elles ont perdu une grande partie de leurs fonctions urbaines, et se sont retrouvées sans la population et les moyens financiers pour entretenir cet héritage.

Le projet des Petites Cités de Caractère® est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires. **L'action de notre réseau Petites Cités de Caractère® est d'abord d'accompagner des élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine.**

Dans le respect de la Charte de Qualité nationale à laquelle elle se réfère, la commission d'homologation qui sélectionne et contrôle les Petites Cités de Caractère® est avant tout un tour de table qui se tient tous les trois ans ou tous les cinq ans à l'occasion duquel se rencontrent différents acteurs (STAP, DRAC, CAUE, Conseil Régional, Conseil Général, acteurs de la culture, acteurs du tourisme, ...) autour du projet patrimonial de la commune. **Nous sommes dans un processus d'accompagnement, pas dans la qualification d'une démarche aboutie.**

Et pour améliorer leur rayonnement, les « Petites Cités de Caractère® » mettent en vedette leurs spécificités. Elles valorisent des formes alternatives et personnalisées d'accueil, tout en contribuant à la dynamique du réseau. Toutes se donnent pour missions de sauvegarder, restaurer, entretenir leur patrimoine, de le mettre en valeur, l'animer et le promouvoir auprès des habitants et des visiteurs afin de participer au développement économique des territoires et faire de la marque Petites Cités de Caractère® **une marque touristique de qualité et attractive.**

**Françoise GATEL**  
Présidente de l'Association Petites Cités de Caractère® de France





## Sommaire

<b>Présentation</b>	<b>p 6</b>
<b>La marque « Petites Cités de Caractère® »</b>	<b>p 8</b>
<b>La Charte de Qualité « Petites Cités de Caractère® »</b>	<b>p 9</b>
<b>Des Réseaux Territoriaux actifs</b>	<b>p 11</b>
<b>Les réseaux « Petites Cités de Caractère® »</b>	<b>p 14</b>



## Présentation

### L'association « Petites Cités de Caractère® » de France

Lors des assises nationales des « Petites Cités de Caractère® », qui se sont déroulées dans la cité bretonne de Tréguier, en février 2007, sous le haut patronage du Ministère du Tourisme, l'idée de constituer une confédération nationale s'est installée entre les Réseaux Territoriaux\* déjà structurés sur un plan régional ou départemental.

Quatre réseaux se sont ainsi regroupés pour mener ensemble une mission nationale. Cette mission a permis l'écriture de la Charte de Qualité nationale des « Petites Cités de Caractère® », basée sur la Charte de Qualité établie en Bretagne depuis 1977.

Signée officiellement par quatre partenaires le 26 juin 2009, elle concerne aujourd'hui d'autres Réseaux Territoriaux régionaux ou départementaux qui se structurent afin de rejoindre l'association « Petites Cités de Caractère® » de France.



Signature de la Charte de Qualité

*\* Réseau Territorial : structure publique, parapublique ou associative rassemblant et représentant les « Petites Cités de Caractère® » à l'échelle de son territoire d'intervention (Région, Département). Signataires du contrat de licence de marque « Petites Cités de Caractère® », les Réseaux Territoriaux ont notamment délégation pour attribuer ou retirer la marque sur leur territoire.*



## Objectifs de l'association « Petites Cités de Caractère® » de France

Le regroupement des différents Réseaux Territoriaux en association permet de poursuivre mutuellement la sauvegarde d'un patrimoine dense et de qualité témoin d'une histoire urbaine originale en France.

Il s'agit de conforter le concept « Petites Cités de Caractère® » comme accompagnateur de politiques municipales de valorisation du patrimoine, puis dans le paysage touristique national, en asseyant la notoriété et la reconnaissance de la marque vis-à-vis des institutions et des publics en s'appuyant sur les échelons territoriaux.

Le patrimoine moteur d'intégration et de lien social permet de redynamiser économiquement ces anciennes cités, en se basant sur leurs fonctions de centralité passées ou présentes, en développant un tourisme culturel et patrimonial toute l'année.

Enfin, l'association « Petites Cités de Caractère® » de France met en œuvre les moyens de mutualisation des actions de promotion et de communication.

Elle encourage et accompagne la structuration des Réseaux Territoriaux dans les régions ou les départements. Elle peut ponctuellement pallier l'absence de Réseaux Territorial pour renseigner, accompagner, et homologuer une commune.

## Les fondements

- Une marque reposant sur une Charte de Qualité qui édicte des engagements en faveur de la sauvegarde, de la restauration et de l'entretien du patrimoine communal, ainsi que de la mise en valeur, de l'animation et de la promotion auprès des habitants et des visiteurs. De ce fait, la ZPPAUP et maintenant l'AVAP, dispositif réglementaire de connaissance et de gestion du patrimoine est fortement préconisé auprès de communes.
- Des réseaux organisés à une échelle de territoire pertinente, départementale ou régionale, qui offre le bénéfice de moyens d'actions mutualisés en direction des communes membres de ces réseaux et des partenaires privés (habitants, professionnels,...).
- Le soutien des collectivités territoriales qui reconnaissent dans la marque « Petites Cités de Caractère® », une véritable démarche de développement territoriale, et qui accompagnent, par la mise en place de dispositifs spécifiques et financiers, les actions répondant à la Charte de Qualité.
- Des partenariats d'action avec les acteurs locaux de l'économie et du tourisme, du patrimoine et de la culture, de l'aménagement du territoire (DRAC, STAP, CAUE, CRT, CDT, OTSI, Villes et Pays d'Art et d'Histoire...).



## La marque « Petites Cités de Caractère® »

### Une marque déposée

« Petites Cités de Caractère® » est une marque déposée par l'association « Petites Cités de Caractère® » de Bretagne en 1998 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), puis renouvelée en 2008.

En 2012, la marque « Petites Cités de Caractère® » a été déposée auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), l'agence de l'Union Européenne compétente pour l'enregistrement des marques, des dessins ou des modèles valables dans les 27 pays de l'Union Européenne.

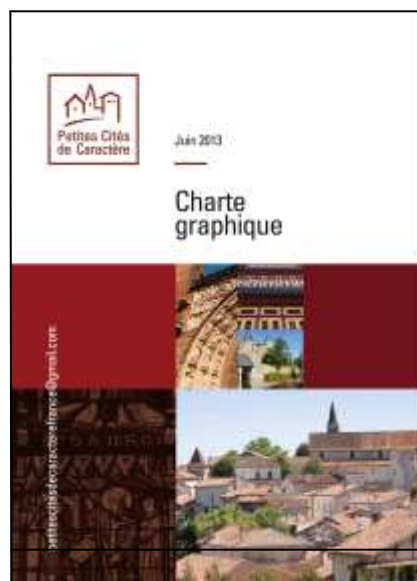
### Le contrat de licence de marque

Cette marque est régie par un contrat de licence d'exploitation dont le concédant est l'association « Petites Cités de Caractère® » de Bretagne et le licencié est le Réseau Territorial et la commune homologuée.

L'association « Petites Cités de Caractère® de France » est mandatée par l'association « Petites Cités de Caractère® de Bretagne » pour instruire les demandes d'exploitation de la marque. La participation de représentants de l'association « Petites Cités de Caractère® » de France aux commissions d'homologation organisées par les Réseaux Territoriaux garantit l'unité et le niveau d'excellence de la marque à l'échelle nationale.

Une commune homologuée par la commission d'homologation est invitée à signer le contrat de licence d'exploitation de la marque « Petites Cités de Caractère® ». Sont notamment annexés au contrat la Charte de Qualité et la Charte Graphique Petites Cités de Caractère®.

A noter : l'exploitation de la marque se fait à titre gracieux, seuls les frais d'enregistrement à l'INPI sont à la charge du licencié.





## La Charte de Qualité « Petites Cités de Caractère® »

### Critères préalables d'admission

- Village ou ville de moins de 6 000 habitants à la date de la demande d'adhésion ;
- L'agglomération doit être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques, ou au titre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou au titre d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur ;
- L'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène, et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire.
- La commune doit avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

### Engagements

**Engagement de la commune à entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine, et à embellir et requalifier les espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie :**

- Mise en place et application de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- Entretien et valorisation de l'espace public :
  - Enfouissement des réseaux et intégration des postes de transformation ;
  - Revêtement de voirie et des espaces publics de qualité bien intégrés au site ;
  - Maîtrise de l'ensemble des flux de circulation ;
  - Mobilier urbain et micro signalétique directionnelle homogène et de qualité ;
  - Mise en lumière et éclairage public intégrés dans le projet architectural et/ou paysager global ;
  - Aménagement paysager approprié au caractère des lieux.
- Entretien et valorisation du bâti public :
  - Restauration, réhabilitation et entretien des édifices publics et monuments en déshérence ;
  - Suppression des friches urbaines ;
  - Suppression des « points noirs » et/ou « verrues » ;
  - Réinvestissement des lieux patrimoniaux pour y accueillir du public.



▪ **Entretien et valorisation du bâti privé :**

- Encouragement à la restauration, la réhabilitation, la requalification et l'entretien du bâti privé ;
- Incitation à la requalification des friches privées ;
- Traitement des abords visibles depuis l'espace public de manière appropriée au site ;
- Incitation à la mise en place de devantures et d'enseignes intégrées à la typologie du lieu ;
- Incitation à la dissimulation de toute forme de captage télévisuel, radiophonique et téléphonique visible depuis l'espace public ;
- Intégration de manière raisonnée des éléments liés aux énergies renouvelables.

**Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public :**

- Posséder en cœur de cité, une structure d'accueil touristique reconnue, ouverte en haute saison et disposant de personnels compétents.
- Pérenniser un dispositif d'information permanent pour tous (exemple : borne interactive...).
- Engager une politique de valorisation du patrimoine (dispositifs d'interprétation du patrimoine permettant la découverte de manière autonome de la cité, visites guidées de groupes à l'année et individuels sur inscription).
- Se doter d'outils de communication touristique (programme de manifestations, d'expositions, de visites, plans et documents présentant la cité).
- Détenir au minimum, en cœur de cité, un café-restaurant et un commerce multiservice proposant des produits locaux de qualité.
- Posséder un lieu d'hébergement touristique affilié à un réseau de qualité en cœur de cité, ou dans un rayon de 5 kilomètres.
- Favoriser l'accueil des métiers d'art par l'installation d'artistes et d'artisans d'art, dont la production sera accessible au public.

**Engagement de la commune en faveur de l'animation :**

- Organiser et/ou favoriser la mise en place de manifestations culturelles et festives valorisant le patrimoine de la cité.
- Organiser et/ou favoriser une manifestation commerciale et artisanale présentant des productions locales ou régionales (foires, marchés...).
- Détenir un lieu d'exposition.

*La commune veillera à tenir compte des normes relatives à l'accessibilité et au développement durable dans la mise en œuvre de tous ces engagements.*





## Des réseaux territoriaux actifs

La force du réseau national des Petites Cités de Caractère® est de s'appuyer sur des Réseaux Territoriaux dynamiques, présents au quotidien aux côtés des acteurs locaux du patrimoine, et assurant le lien entre les communes et les partenaires institutionnels dans de nombreuses actions.

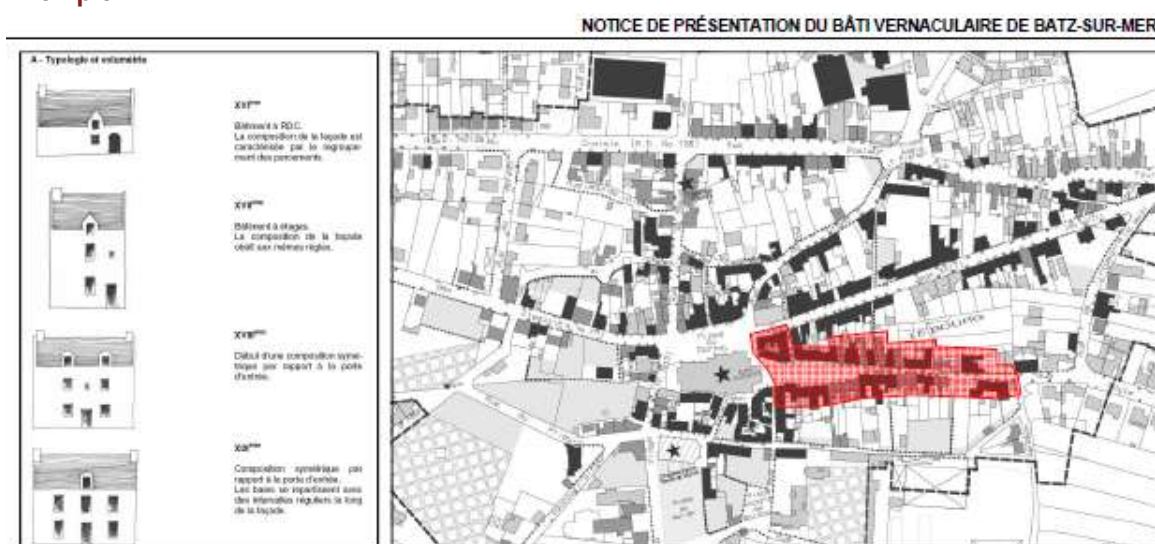
## Aux côtés des habitants et des élus pour protéger et sauvegarder le patrimoine

La première mission des Réseaux Territoriaux est d'accompagner les acteurs publics et privés des Petites Cités de Caractère® dans la connaissance de leur patrimoine, ou pour les travaux qu'ils souhaitent engager.

Cette mission peut prendre plusieurs formes :

- En Pays de la Loire, l'Association Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire, en partenariat avec le Conseil Régional, prend en charge des permanences d'**architectes conseils**. Ces architectes du patrimoine sont présents une fois par mois dans les Petites Cités de Caractère® pour accompagner les projets publics et privés, réaliser des diagnostics des points noirs à traiter, des études scientifiques sur les typologies de patrimoine dans les communes,...

### Exemple :



- Beaucoup d'expériences sont conduites pour associer **les acteurs privés dans les communes**. En Deux-Sèvres par exemple, des documents de sensibilisation ont été réalisés par l'architecte conseil de l'association PCC 79 sous le pilotage de l'Agence de Développement Touristique et avec le partenariat de l'Architecte des Bâtiments de France pour sensibiliser les commerçants sur les opérations de façades, de vitrines ou sur les enseignes.



Exemple :



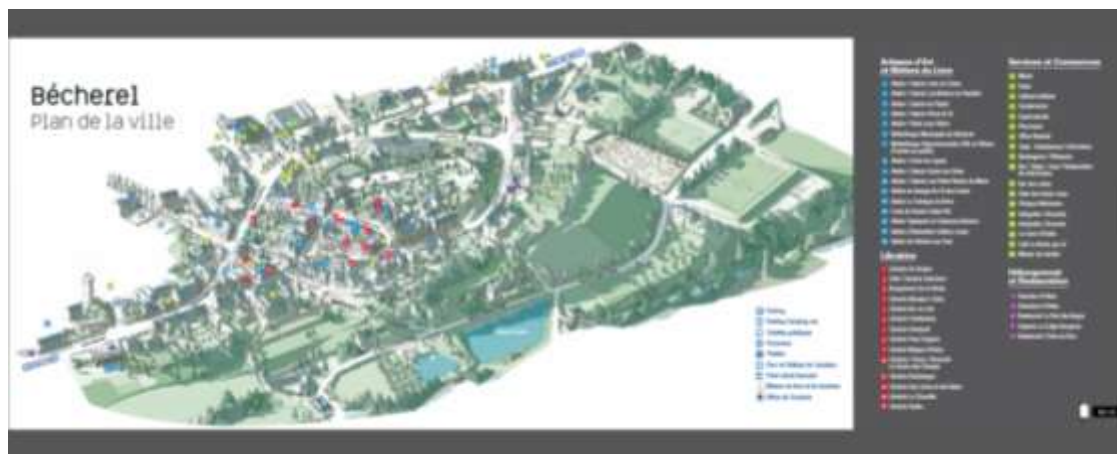
- La force des Réseaux Territoriaux est ainsi de mobiliser autour du patrimoine des partenariats techniques et financiers. En Bretagne, des OPAH Petites Cités de Caractère® ont été conduites en partenariat avec l'ANAH, adaptant ainsi ces dispositifs d'amélioration de l'habitat aux spécificités des Petites Cités de Caractère®.

## Aux côtés des acteurs du tourisme pour animer et promouvoir le patrimoine

C'est la seconde grande mission des Réseaux Territoriaux : par une mutualisation de moyens, être force d'action pour l'animation et la promotion touristique des Petites Cités de Caractère®. Là encore, les actions conduites sont nombreuses.

- L'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne, en partenariat avec le Conseil Régional et la DRAC a passé commande pour des plans Cavalier dans toutes les communes. La vue aérienne rapprochée du Plan Cavalier permet d'appréhender la structure des villes, de révéler la variété des types urbains. Ils sont mis à la disposition des communes et des offices de tourisme pour construire les documents de promotion, d'information, de découverte de la cité, ...

Exemple :





- L'Association Petites Cités de Caractère® de Vendée organise les "Nuits Musicales en Vendée Romane", concerts estivaux dans les Petites Cités de Caractère®.

**Exemple :**



- Attirer les artisans d'Art et les artistes dans les Petites Cités de Caractère® est un axe fort de l'action des Réseaux Territoriaux. L'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne organise par exemple "L'Art dans les Cités", une résidence d'artistes internationaux. Les artistes accueillis peignent ou dessinent les Petites Cités de Caractère®, leur production donnant ensuite matière à la création d'expositions qui seront présentées dans les communes du réseau.

**Exemple :**





## Les réseaux « Petites Cités de Caractère® »

### Association « Petites Cités de Caractère® » de Bretagne – 1977

1, rue Raoul Ponchon, 35069 RENNES cedex  
 Tel : 02 99 84 00 80 – [citesdart@tourismebretagne.com](mailto:citesdart@tourismebretagne.com)  
 Président : Françoise GATEL, Maire de Chateaugiron.

Réseau associatif créé en 1975 à l'échelle régionale, dont les membres sont les communes adhérentes. Des représentants nommés par le conseil municipal de ces communes siègent dans les instances de l'association.

Le réseau est constitué de 22 villes membres :

#### Côtes-d'Armor

Jugon-les-Lacs  
 La Roche-Derrien  
 Léhon  
 Moncontour  
 Quintin  
 Pontrieux  
 Tréguier  
 Châtelaudren

#### Finistère

Guerlesquin  
 Le Faou  
 Locronan  
 Pont-Croix  
 Roscoff

#### Ille-et-Vilaine

Bazouges-la-Pérouse  
 Bécherel  
 Combourg  
 Châteaugiron

#### Morbihan

Guémené-sur-Scorff  
 Josselin  
 La Roche-Bernard  
 Malestroit  
 Rochefort-en-Terre

### Association « Petites Cités de Caractère® » des Pays de la Loire - 1997

2, rue Mélusine, 85240 FOUSSAIS-PAYRE  
 Tel : 02 43 53 12 93 – [pccpaysdelaloire@free.fr](mailto:pccpaysdelaloire@free.fr)  
 Président : Joseph BAUDOUIN, Adjoint au Maire de Foussais Péréay,

Réseau associatif créé en 1997 à l'échelle régionale et regroupant les réseaux associatifs départementaux. Les membres qui la composent sont les associations départementales représentées par leurs délégués qui siègent au sein des instances régionales.



Le réseau est constitué de 39 villes membres :

<b>Loire-Atlantique</b>	<b>Maine-et-Loire</b>	<b>Mayenne</b>	<b>Sarthe</b>	<b>Vendée</b>
Batz sur Mer	Aubigné-sur-Layon	Chailland	Asnières-sur-Vègre	Apremont
Le Croisic	Baugé	Lassay-les-Châteaux	Brûlon	Faymoreau
Piriac-sur-Mer	Béhuard	Parné-sur-Roc	Fresnay-sur-Sarthe	Foussais-Payré
	Blaison-Gohier	Saint-Denis-d'Anjou	Luché-Pringé	Mallièvre
	Chênehutte-Trèves-Cunault	Saint-Pierre-sur-Erve	Montmirail	Mouchamps
	Denée	Sainte-Suzanne	Parcé-sur-Sarthe	Nieul-sur-l'Autise
	Le Coudray-Macouard	Saulges	Saint-Calais	Vouvant
	Le Puy-Notre-Dame		Vivoin	
	Le Thourel			
	Montreuil-Bellay			
	Montsoreau			
	Saint-Florent-le-Vieil			
	Savennières			
	Turquant			

## Association « Petites Cités de Caractère® » en Poitou-Charentes - 2002

6, rue de l'Hôtel de Ville - CS 98777- 79027 NIORT Cedex  
 tel : 05.49.24.01.60 – pcc.poitou-charentes@gmail.com  
 Président : Alain DELAGE, Maire de La Mothe-Saint-Héray.

Réseau associatif créé en 2002 à l'échelle du département des Deux-Sèvres et dont les membres sont les représentants des communes adhérentes. L'association s'est étendue à la région Poitou-Charentes en 2012.

Le réseau, en cours de déploiement à l'échelle régionale, est constitué de 19 villes membres :

<b>Deux-Sèvres</b>	<b>Charente</b>	<b>Charente Maritime</b>	<b>Vienne</b>
Airvault	Aubeterre-sur-Dronne	Saint Sauvant	Charroux
Arçais	Bourg Charente	Saint Savinien	Monts sur Guesnes
Celles-sur-Belle	Nanteuil-en-Vallée		
Coulon	Tusson		
La Mothe-Saint-Héray	Verteuil-sur-Charente		
Mauléon	Villebois Lavalette		
Melle			
Saint-Loup-Lamairé			
Oiron			



## « Petites Cités de Caractère® » de Champagne Ardenne – 2012

S/C Comité Régional du Tourisme  
50 Avenue du Général Patton, 51013 Chalons En Champagne cedex  
Tel : 03 26 21 95 86  
Présidente : Régine PILLIERE

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 13 villes membres :

### **Ardennes**

Rocroi

### **Aube**

Bar sur Seine  
Essoyes  
Ervy le Chatel  
Les Riceys  
Mussy sur Seine

### **Marne**

Cormicy  
Sainte  
Ménehould

### **Haute Marne**

Bourmont  
Chateauvillain  
Joinville  
Montsaigeon  
Vignory

## « Petites Cités de Caractère® » du Cantal – 2013

Association Petites Cités de Caractère® du Cantal  
Mairie, Place de l'Hôtel de ville, 15300 Murat  
Tel : 04 71 46 94 82  
Président : Christian MONTIN, Maire de Marcolès

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 3 villes membres :

Laroquebrou  
Marcolès  
Montsalvy

## « Petites Cités de Caractère® » de l'Orne – 2013

Association Petites Cités de Caractère de l'Orne  
86 rue Saint Blaise - 61000 ALENCON  
Tel : 02 33 28 88 71  
Président : Daniel CHEMIN, Maire de La Perrière

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 5 villes membres :

Bellème  
Ecouché  
La Perrière  
Le Sap  
Saint Cénéri le Gérei



### **« Petites Cités de Caractère® » d'Eure et Loir – 2013**

Association Petites Cités de Caractère d'Eure et Loir  
9, rue du Cardinal Pie – CS40067 – 28008 Chartres Cedex  
Tel : 02 37 84 01 12  
Président : Jean-Pierre JALLOT, Maire de La Ferté Vidame

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 1 ville membre :  
Epernon

### **« Petites Cités de Caractère® » du Puy de Dôme – 2014**

Association Petites Cités De Caractère® du Puy-de-Dôme  
Mairie de Besse - 2, place de la mairie 63610 Besse et Saint Anastaise  
Tel : 04 73 68 14 97  
Président : Lionel GAY, Maire de Besse et Saint Anaistaise

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 3 villes membres :  
Besse et Saint Anastaise  
Chateldon  
Nonette

### **« Petites Cités de Caractère® » de la Creuse – 2014**

s/c Association Petites Cités De Caractère® de France

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 1 ville membre :  
Bénévent l'Abbaye



**Siège de l'Association :**

1 rue Raoul Ponchon

CS 46938 - 35069 Rennes Cedex

Tél. : 06 77 03 13 61

[petitescitesdecaracterefrance@gmail.com](mailto:petitescitesdecaracterefrance@gmail.com)